

Justif CA - Chp RE



EFIPOSTE

Société Anonyme au Capital de 153.490.503,20 euros
Siège social : 117 quai du Président Roosevelt
Issy les Moulineaux (92130)
R.C.S. Nanterre B 421 100 645

003746

Philippe Bajou
Philippe BAJOU

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 27 juin 2001

Le 27 juin 2001, à 8 heures, le Conseil d'Administration de la société Efiposte s'est réuni au 4 quai du Point du Jour, 92777 Boulogne-Billancourt, sur convocation du Président.

La séance est présidée par Monsieur Patrick Werner, Président du Conseil d'Administration.

Sont présents et ont élargé la feuille de présence :

M. Patrick Werner	Président
M. Philippe Bajou	Administrateur, Directeur Général
M. Pedro Caparros	Administrateur
M. Jean Eneman	Administrateur
M. Jean-François Lepetit	Administrateur
M. Bruno Thiry	Administrateur
Sofipost, représentée par M. Jean-Frédéric de Leusse	Administrateur

M. Martin Vial, représentant permanent de la Poste est représenté par M. Patrick Werner, en vertu d'un pouvoir spécial.

Assistent également à la séance :

M. Daniel Caille	Secrétaire Général d'Efiposte qui assure le secrétariat du Conseil. Chef du bureau D3 à la Direction du Trésor
M. Bernard de Marnhac	
M. Olivier Hérés	

Le Président constate que le conseil réunit la présence effective de plus de la moitié des administrateurs et que, par conséquent, il peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance et rappelle les points figurant à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2001
2. Démission d'un administrateur
3. Démission d'un administrateur et Cooptation d'un nouvel administrateur
4. Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire
5. Lettre de suite de la Commission Bancaire
6. Audit de démarrage
7. Point sur l'activité
8. Institutions représentatives du personnel
9. Questions diverses

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2001

Le Président constate qu'il n'y a pas de remarque concernant le procès-verbal de la séance du 8 mars 2001.

⇒ *Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal des délibérations du 8 mars 2001.*

2 Démission d'un administrateur

Le Président rappelle au Conseil d'Administration que Monsieur Séverin Cabannes lui a fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur au sein d'Efiposte en date du 29 mars 2001.

⇒ *En conséquence, le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Séverin Cabannes de ses fonctions d'administrateur, depuis le 29 mars 2001.*

3 Démission d'un administrateur et cooptation d'un nouvel administrateur

Le Président informe le Conseil d'Administration de la démission de Monsieur Martin Vial, à compter de ce jour, de ses fonctions d'administrateur.

⇒ *En conséquence, le Conseil d'Administration prend acte de la démission à compter de ce jour de Monsieur Martin Vial, de ses fonctions d'administrateur.*

Le Président indique au Conseil que, le nombre des administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le Conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L 225-4 de la loi du 24 juillet 1966, de procéder entre deux Assemblées à des nominations à titre provisoire.

Le Président propose donc aux membres du Conseil la nomination de Monsieur Daniel Caille, Directeur Général de La Poste, en remplacement de Monsieur Martin Vial. Cette nomination ne devient définitive qu'après ratification par la prochaine Assemblée Générale.

⇒ *Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur Daniel Caille, administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004. Conformément à la Loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.*

M. Daniel Caille présent en séance, déclare accepter les fonctions d'administrateur et satisfaire aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et n'être frappé par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Le Président informe du changement de représentant permanent de La Poste, administrateur.

⇒ *Le Conseil prend acte du changement de représentant de La Poste, administrateur. Monsieur Martin Vial est désormais le représentant permanent de La Poste au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Claude Bourmaud.*

4 Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire

Le Président rappelle qu'à la suite de la démission de Monsieur Séverin Cabannes, un poste d'administrateur a été supprimé. **Le Président** propose la tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire pour nommer un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Jean-Luc Enguehard, Président du Directoire de Sogeposte. **Le Président** souligne les liens opérationnels entre Efiposte et Sogeposte. Il indique que cette nomination permettra le renforcement de ces liens et le partage d'expériences.

Par ailleurs, cette Assemblée Générale Ordinaire procédera à la nomination d'un nouveau censeur en remplacement de Monsieur Christophe Marchand.

⇒ *Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le 25 juillet 2001 à 15h30, au siège de la société, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

- *Lecture du rapport du Conseil d'Administration,*
- *Nomination d'un nouvel administrateur,*
- *Ratification de la nomination faite à titre provisoire d'un administrateur,*
- *Nomination d'un nouveau censeur en remplacement de Monsieur Christophe Marchand,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*



Efiposte

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 153.490.503,20 euros
Siège social : 117, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy les Moulineaux
RCS : Nanterre B 421 100 645

Procès verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Du 25 juillet 2001

Le 25 juillet 2001, à 15 h 30,

Les actionnaires de la société Efiposte, se sont réunis au siège social de la société, 117, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy les Moulineaux, en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation faite en date du 10 juillet 2001, par le Président du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par tous les actionnaires présents ou représentés en entrant en séance.

Monsieur Patrick WERNER en sa qualité de Président du Conseil d'Administration préside la séance.

La Poste, représentée par Monsieur Martin VIAL, l'actionnaire représentant le plus grand nombre de voix, est appelé aux fonctions de scrutateur.

Monsieur Philippe BAJOU est désigné comme secrétaire.

Coopers & Lybrand Audit et Ernst & Young Audit, commissaires aux comptes co-titulaires dûment convoqués, sont absents et excusés.

Le bureau ainsi constitué, le Président constate que l'assemblée, réunissant le quorum du quart requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. les copies des lettres de convocations adressées aux actionnaires,
2. les copies des lettres de convocations des commissaires aux comptes,
3. la feuille de présence émargée par les actionnaires présents ou représentés,
4. le projet de texte des résolutions soumis à l'assemblée.

Le Président indique que tous ces documents ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président rappelle l'ordre du jour de cette assemblée :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Ratification de la nomination faite à titre provisoire d'un administrateur,
- Nomination d'un nouveau censeur en remplacement de Monsieur Christophe Marchand,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Après un échange de vue, les résolutions suivantes sont soumises au vote des actionnaires.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction,

Monsieur Jean-Luc ENGUEHARD,

pour une durée de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Monsieur Jean-Luc ENGUEHARD a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions ayant déclaré qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de

Monsieur Daniel CAILLE,

faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de la réunion intervenue le 27 juin 2001, en remplacement de Monsieur Martin VIAL.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, nomme en qualité de censeur, en remplacement de Monsieur Christophe MARCHAND, conformément à l'article 12 des statuts:

Monsieur Olivier HERES,

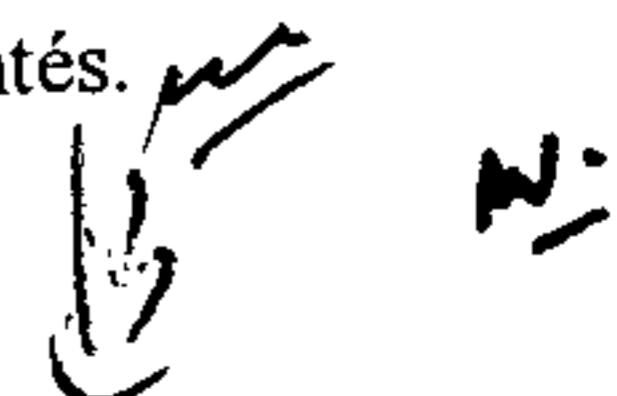
pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Le Président
P. Werner



Le Scrutateur
Pour La Poste
M. Vial



Le Secrétaire
P. Bajou

